École nationale des Directeurs de cabinet

Diplôme d'Université

Manager de cabinet

Sommaire

Dir'cab, un vrai métier *3*

Une école unique, un diplôme universitaire à la clé *5*

Compétences requises *6*

Un métier qui ne cesse de se professionnaliser *7*

Présentation de la formation *9*

Organisation des études *10*

Infos pratiques *11*

Programme détaillé *12*

École nationale des Directeurs de cabinet
110 r. de La Jonquiere 75017 Paris
+33 1 83 79 02 87
contact@directeur-de-cabinet.fr
www.directeur-de-cabinet.fr

Informations non contractuelles, présentées à titre indicatif.

Dir'cab
un acteur majeur du territoire

Avant, la filiation politique gage de confiance primait sur la compétence pour le recrutement d'une ou d'un Directeur de cabinet.

Aujourd'hui, les grands partis politiques qui servaient classiquement de filière de recrutement en personnel de cabinet aux collectivités territoriales sont mal en point. Ils perdurent comme filière, mais ont perdu leur position dominante. Ce qui paraissait inconcevable il y a quelques années, une procédure classique de recrutement pour pourvoir un poste de Directeur de cabinet, devient de plus en plus courant.

Si la filiation politique pèse moins, la relation humaine dans un métier qui repose sur la confiance mutuelle reste forte entre l'élu et son Directeur de cabinet. Ce dernier est le second maître à bord après le capitaine, il en est la parole, l'incarnation, l'interface, tient la barre en son absence, fait tourner la machine quand l'élu est absorbé par ses tâches de représentation.

Un Dir' cab, c'est à la fois une tour de contrôle, une cheville-ouvrière et une force d'impulsion.
C'est un métier passionnant, exigeant, fait d'engagement. Il faut être un véritable couteau suisse, touche-à-tout et chef d'orchestre, tant la gestion d'une collectivité et de la vie de ses habitants est multiforme, pleine de contraintes et de surprises. Il faut une solide culture générale dans de multiples domaines, du sens politique et celui des relations humaines.

En termes de compétence, le niveau exigé a sévèrement augmenté en deux décennies, tant aujourd'hui tout est devenu plus compliqué. Là où pour engager une dépense, un bon de commande signé sur le coin d'un bureau suffisait il y a vingt ans, il faut maintenant une procédure d'appel d'offre européen.

À l'avenir, vu les qualités requises pour exercer la fonction de Directeur de cabinet et l'épuisement des filières traditionnelles qui auparavant y pourvoyaient, le recrutement sur la base de la compétence professionnelle va s'imposer aux collectivités qui ne trouveront pas en leur sein ou dans leur bassin d'emploi le profil adapté. L'École nationale des Directeurs de cabinet est la seule école dédiée à ce formidable métier, et un atout supplémentaire pour celles et ceux qui pourront produire son double diplôme.

©iStock - photo d'illustration

Une école unique
Un diplôme universitaire à la clé

L'École nationale des Directeurs de cabinet dispense un double diplôme, celui de l'école intitulé « Master de Directeur de la vie publique et politique » et le diplôme universitaire intitulé « Manager de cabinet » délivré au nom de l'Université de Lorraine.

Tout s'apprend, mais tout n'est pas à apprendre. Tant mieux, car pour diriger un cabinet, ce n'est pas nécessaire. En revanche, vous devez prendre des décisions dans de multiples domaines, et il y a un minimum de savoir à maitriser pour chacun d'entre eux.

Il ne s'agit de devenir un spécialiste de tout, mais de pouvoir échanger sur un pied d'égalité avec vos collaborateurs ou partenaires dans leur spécialité. Notre formation a pour objectif de vous fournir un socle de culture générale nécessaire au bon exercice de la fonction, soit, entre autres, une base de connaissances, une méthodologie, un partage d'expérience, une éthique du métier.

En partenariat exclusif avec

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Le Directeur de cabinet apporte une contribution déterminante au processus décisionnel et au portage des décisions politiques par les exécutifs locaux, fruit d'un processus institutionnel complexe, induisant un jeu d'acteurs internes et externes aux collectivités.

Compétences requises

En interne, le Directeur de cabinet et ses collaborateurs assurent un rôle de régulation du travail délibératif. Ils veillent à la fluidité des échanges au sein de commissions thématiques composées d'élus de la majorité et de l'opposition. Ils procèdent aussi à l'ordonnancement de l'ordre du jour des commissions permanentes et des assemblées plénières. Ce travail de mise sur agenda des décisions publiques nécessite une approche fine des circuits délibératifs, un haut niveau de connaissance institutionnelle et technique. En effet, le processus décisionnel met en évidence une présence continue des collaborateurs de cabinet dans les « coulisses de la décision ». Avant même que cette décision définitive ne soit votée en assemblée plénière ou en commission permanente (CP), le projet de délibération transite entre les mains du Président ou du Maire, des conseillers techniques, des Vice-Présidents, des commissions thématiques, des groupes politiques, des fonctionnaires territoriaux. Elle implique donc une connaissance des contraintes réglementaires et budgétaires autant qu'une capacité de collaboration avec l'administration territoriale (Direction générale des services, Directions générales adjointes) en raison des circuits d'information et de délibération. Au-delà de la codification des procédures juridiques, des rigidités normatives et du fonctionnement en silos des services de l'administration, l'action du cabinet au sein de cette « boite noire » des organisations publiques locales relève souvent de processus beaucoup plus « informels », mettant en jeu des qualités de relations humaines, d'empathie et d'adaptation. Elle repose notamment sur une aptitude fine à décoder les jeux d'influence et à évaluer la capacité à emporter la décision finale.

Le Directeur de cabinet doit s'efforcer en permanence de renforcer la notoriété de l'exécutif, notamment de promouvoir la personne du Président ou du Maire, par une anticipation des opportunités politiques ou médiatiques.

Bien que rarement formalisée et explicitée, cette praxis de la décision publique et de l'action politique doit être intégrée dans la formation du Directeur de cabinet, qui doit à la fois s'imposer comme l'animateur du cabinet (dimension managériale), assurer la fluidité et l'efficience du processus décisionnel (dimension institutionnelle, dimension d'influence), protéger et promouvoir le leadership politique (dimension communicationnelle et veille stratégique).

Un métier qui ne cesse de se professionnaliser...

La création de l'École nationale des Directeurs de cabinet en 2020 vient souligner la professionnalisation continue et le développement soutenu des emplois de cabinet, notamment dans les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Comme le notait des travaux parlementaires : « Quel que soit l'engagement politique des élus qui les emploient, les collaborateurs de cabinet ont, aujourd'hui, des fonctions décisives et reconnues dans la bonne marche des collectivités territoriales et des établissements publics intercommunaux ».

Inscrit dans un cadre déontologique et réglementaire précis, nous avons vu ainsi se dessiner progressivement les contours d'un véritable « référentiel métier » du Directeur de cabinet.
À ce titre, la création d'une formation d'enseignement supérieur de Directeur de cabinet vient donc conforter la structuration et la reconnaissance de toute une profession.

La figure du collaborateur de cabinet s'est progressivement instituée comme attributaire d'un véritable métier, en lien direct avec l'émergence des exécutifs et le renforcement du pouvoir politique local, ceci depuis l'entrée en vigueur des premières lois de décentralisation en 1982.

La montée en puissance des exécutifs locaux, départementaux ou régionaux a ainsi contribué à alimenter une dynamique de recrutement d'un nouveau personnel professionnel, un personnel spécialisé et rémunéré dans l'entourage des élus.
Les opportunités professionnelles des emplois de cabinet se sont de facto multipliées en raison de l'accroissement du nombre de positions électives enregistré au cours de la Vème République, au niveau national mais surtout au niveau local avec la décentralisation.

Le nombre de collaborateurs que les élus recrutent s'est régulièrement accru avec la création des conseils régionaux dans les années 1980, mais aussi avec le profond mouvement de création des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entre les années 1990 et 2000.
Aux traditionnels EPCI de forme syndicale et associative (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes, PETR…) se sont ajoutés les EPCI de forme fédérative à fiscalité propre (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes).

Les équipes de collaborateurs d'élus se sont donc étoffées autour des fonctions électives et du leadership politique local : Directeurs et Chefs de cabinet, Attachés, Chargés de mission, Conseillers techniques…

À la fin des années 2000, on dénombrait déjà plus de 7500 collaborateurs de cabinet et collaborateurs de groupes politiques.
En 2017, on pouvait recenser plus de 10.000 collaborateurs de cabinet, dont deux tiers environ au sein des communes et des intercommunalités.

Ces emplois sont désormais clairement identifiés, socialement reconnus et formellement définis, à partir de profils professionnels en lien direct avec le travail politique auprès des élus locaux.

Désormais, le Directeur de cabinet ne connait, par définition, qu'une relation exclusive et ne peut avoir un lien hiérarchique qu'avec l'élu.

...au fil des années dans ***les collectivités***

En fait, le Directeur de cabinet peut être conseiller, communicant, diplomate, négociateur et son objectif est de faire en sorte que la mise en place des grandes orientations politiques fixées par les élus se réalisent dans les meilleures conditions possibles.

Il y a donc une nécessaire et totale confiance entre l'exécutif et le collaborateur de cabinet, c'est pourquoi il est nécessaire de conserver le caractère discrétionnaire du recrutement.

Présentation
de la formation

L'École nationale des Directeurs de cabinet est le premier établissement entièrement dédié à la formation des métiers de Direction de la vie publique et politique au sein des collectivités territoriales, des EPCI et autres entreprises publiques.

Cette formation entièrement délocalisée à Paris est sanctionnée par un Diplôme Universitaire (niveau Bac +5) délivrée au nom de l'IAE Metz school of management. Sa Direction pédagogique est assurée à la fois par des universitaires et des professionnels en activité (Directeurs de cabinets, élus, fonctionnaires territoriaux, managers, déontologues, communicants, journalistes, consultants, etc.)

Publics visés
Cette formation s'adresse prioritairement à des salariés déjà en activité et notamment :
des Directeurs de cabinet qui veulent valoriser leur expérience par une formation d'enseignement supérieur, des collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques, attachés parlementaires, des dirigeants syndicaux, associatifs et d'ONG, des dirigeants des chambres consulaires et des chambres des métiers, des cadres de catégorie A de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Elle est également ouverte sur dossier aux anciens élus en phase de reconversion professionnelle et/ou aux étudiants en formation initiale justifiants d'un niveau Bac +4 sous réserve de la constitution d'un dossier spécifique.

Conditions d'accès
Diplôme ou niveau Bac +4 (Master 1 ou diplôme équivalent) ou acquis de l'expérience professionnelle (VAE ou VAP).

Objectifs
Maitriser l'ensemble des connaissances managériales, juridiques et médiatiques nécessaires à la Direction efficace d'un cabinet tant sur le plan administratif que politique.

Organisation
des études

Locaux
Nos locaux parisiens sont facilement accessibles en transports en commun. Afin d'accueillir nos participants dans les meilleurs conditions en provenance des régions de France Métropolitaine et des Outre-mer, l'École national des Directeurs de cabinet a fait le choix de se localiser à Paris au 110 r. de la Jonquière dans le 17ème arrondissement de la capitale.
Notre campus de formation à la fois confortable et convivial est directement accessible depuis les grands pôles de correspondance du réseau des transports en commun parisien et francilien (Gare Saint-Lazare, Gare de Lyon, Gare d'Austerlitz, Gare du Nord, Gare de l'Est…).

Formation en distanciel (téléformation)
Un dispositif interactif éprouvé et performant. Toutes les formations proposées par l'École nationale des Directeurs de cabinet peuvent être suivies à distance, en direct. Les étudiants peuvent pour des raisons géographiques (éloignement, desserte) ou pour des questions d'organisation pratique (transports, nuits d'hôtel) suivre la formation à distance, participer directement à une discussion ou poser leurs questions comme s'ils étaient présents en salle.

Sélection des candidatures
L'École nationale des Directeurs de cabinet attache une grande attention à l'étude des candidatures qui lui sont soumises. Dans un premier temps, le dossier constitué d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation est soumis à la Direction de notre établissement. Dans un second temps, un entretien individuel est organisé avec le candidat sur le campus de l'École national des Directeurs de cabinet afin d'évaluer ses qualités, son degré de motivation et la pertinence de sa démarche au regard de la cohérence de son projet professionnel. Si la décision notifiée par courrier au candidat est favorable, l'établissement procède enfin à son inscription.

Infos pratiques

Durée de la formation et calendrier
La formation du Diplôme Universitaire « Manager de cabinet » se déroule sur 2 semestres qui s'organisent de la manière suivante :
Cours théoriques et ateliers pratiques assurés par des universitaires et des professionnels spécialisés au rythme de 3 jours consécutifs par mois.
Ces intervenants sont principalement issus du réseau de l'École nationale des Directeurs de cabinet à Paris, école privée d'enseignement supérieur et de l'IAE Metz school of management (Université de Lorraine) au nom duquel est délivré le Diplôme Universitaire.

Planning de la formation
Le programme pédagogique de l'École nationale des Directeurs de cabinet s'étend sur 220 heures et est réparti de la manière suivante :
7 heures de cours sur 27 journées - de novembre à juillet, soit 189 heures.
Période de six jours d'étude bloquée à Paris.

Frais d'inscription
7800 euros TTC
Cette somme comprend la totalité des frais d'inscription pour le diplôme intitulé « Master de Directeur de la vie publique et politique » délivrée par l'École nationale des Directeurs de cabinet et celui de « Manager de cabinet » délivré au nom de l'Université de Lorraine.

Programme détaillé

UE 1 Gestion publique
1.1 Stratégie budgétaire et financière
1.2 Financements européens
1.3 Réglementation des marchés publics

UE 2 Management des organisations publiques
2.1 Sociologie du travail de Directeur de cabinet
2.2 Pilotage des performances de la collectivité
2.3 Gestion de crise
2.4 Déontologie et responsabilités du Directeur de cabinet

UE 3 Ateliers et études de cas
3.1 Marque employeur et management de la fonction publique territoriale
3.2 Diagnostic et marketing territorial
3.3 Relation aux administrés (CRM, database, RGPD)
3.4 Organisation des grands événements

UE 4 Management
4.1 Management des équipes et des projets
4.2 Gestion du temps et des priorités
4.3 Animation de réunions participatives et créativité (Mind mapping)
4.4 Animation des réseaux relationnels

UE 5 Stratégie et outils de communication
5.1 Stratégie et plan de communication
5.2 Écrits professionnels et notes de synthèse
5.3 Relation médias
5.4 E-réputation des collectivités et des élus
5.5 Veille stratégique et territoriale

UE 6 6.1 Dossier Tutoré

École nationale des Directeurs de cabinet

www.directeur-de-cabinet.fr